

SELARL CABINET CERMOLACCE - GUEDON

Avocats associés au Barreau de Marseille
47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE
Tél. : 04.91.81.61.46 / 04.91.37.04.48

E-mail : contact@cabinetcermolacce-guedon.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

D'UN APPARTEMENT (lot 2)

d'une surface loi Carrez totale **de 48,73 m²**
et d'une surface au sol totale **de 48,73 m²**

D'UN ABRI DE JARDIN (lot 3)

sis à MARSEILLE (13008), 3 et 5, boulevard Debeaux.

MISE A PRIX : 50.000 EUROS

Visite le Mercredi 25 Septembre 2019 de 10 h 00 à 11 h 00

L'ADJUDICATION EST FIXEE AU JEUDI 3 OCTOBRE 2019 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille,
au Palais de Justice de ladite ville, Salle Borély, place Monthyon, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION :

DESIGNATION GENERALE :

Dans un immeuble en copropriété sis à
MARSEILLE (13008), 3 et 5, boulevard
Debeaux, cadastré dite commune sec-
tion 844E, numéro 201 pour une conte-
nance de 01 are et 83 centiares.

Règlement de copropriété contenant
état descriptif de division reçu aux
minutes de Maître BENHAIM, Notaire à
Marseille le 15/11/2011 et dont une
copie authentique a été publiée au ser-
vice de la publicité foncière de Marseille
3ème le 30/11/2011, volume 2011P,
numéro 10978.

Modificatif à état descriptif de division en date du 24/06/2016, publié le 7/07/2016, volume 2016 P, numéro 5713 (références d'enlissement 1314P03 2016P5713).

DESIGNATION PARTICULIERE :

1/ LE LOT NUMERO DEUX (02)

consistant en :

Un appartement au rez-de-chaussée et premier étage, dont l'entrée se situe au 5, boulevard Debeaux, comprenant :

- au rez-de-chaussée : une cour, une cave et un escalier extérieur permettant l'accès à l'étage,

- au premier étage : un séjour, une cuisine, deux chambres, un dressing, une salle d'eau et un WC,

Et les 442/1.000èmes indivis de la propriété du sol et des parties communes générales.

2/ LE LOT NUMERO TROIS (03)

consistant en :

Un abri de jardin auquel on accède tant par le lot numéro 1 étranger à la vente que par le lot numéro 2 sus-désigné,

Et les 3/1.000èmes indivis de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Le bien est actuellement occupé par Madame Claudette IZOPET, laquelle, selon le procès-verbal descriptif en date du 12/02/2019, a indiqué disposer d'un bail verbal de la loi de 1948, ses parents étant entrés dans les lieux en 1938, et qu'elle disposerait depuis le décès de son père du statut d'occupant maintenu.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de cette occupation, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

Le bien est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif de la SELARL

SYNERGIE HUISSIERS 13, Huissier de Justice à Marseille en date du 12/02/2019, annexé au cahier des conditions de vente.

PROCEDURE :

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

La **BANQUE POSTALE**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4.046.407.595 €, dont le siège social est situé 115, rue de Sèvres – 75275 PARIS CEDEX 06, immatriculé au RCS de Paris sous le n° 421 100 645, prise en la personne de son président du directoire, venant aux droits et obligations de La Poste en vertu des dispositions du paragraphe II.1 de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005,

Ayant pour Avocat constitué, la **SELARL CABINET CERMOLACCE-GUEDON** représenté par **Maître Pascal CERMOLACCE**, Avocat au Barreau de Marseille, et dont le cabinet est à MARSEILLE (13001), 47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uni-

quement si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de MARSEILLE, muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros (caution bancaire irrévocable, le consulter), établi à l'ordre de M. le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de MARSEILLE.

POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

- s'adresser au cabinet de la SELARL CABINET CERMOLACCE – Avocats, 47, rue de la Paix-Marcel-Paul - 13001 MARSEILLE, téléphone : 04.91.81.04.95 ou 04.91.81.04.95
- ou consulter le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, Place Monthyon – 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée, à l'accueil, du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et 13h30 à 16h30.

Fait à Marseille, le 26 août 2019

Maître Pascal CERMOLACCE
Avocat associé